

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 2 avril 2024, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron. La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

**01. MOT DE BIENVENUE**

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

**02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
  - 08.01. Résolution reddition PAERRL 2023
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
  - 09.01. Date ordures volumineuses et bacs au site du garage
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Résolution 40-04-2024**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

**03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024**

**ATTENDU QU'** une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 4 mars 2024 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur

permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 41-04-2024**

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le procès-verbal du 4 mars soit accepté, tel que présenté.

**04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Rien

**05. COMPTES À PAYER À CE JOUR**

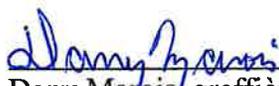
**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

**ATTENDU QUE** sous la résolution **08-01-2024**, le Conseil a accepté que les dépenses incompressibles 2024 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

**EN CONCLUSION, Résolution 42-04-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés sur la liste présentée pour une somme totale de 37 783.27 \$ plus les dépenses incompressibles.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.



Dany Marois, greffière-trésorière

**06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE** (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

Rien

**07. SÉCURITÉ PUBLIQUE** (police, incendie, sécurité civile)

Rien

**08. TRANSPORT** (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

#### **08.01. Résolution reddition PAERRL 2023**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 192 255 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est pour appuyer la déclaration qui sera faite sur le PERFORM du MAMH dans l'état des résultats financiers ;

#### **POUR CES MOTIFS, Résolution 43-04-2024**

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, par le biais du PERFORM, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien du réseau routier local.

#### **09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)**

##### **09.01. Date ordures volumineuses et bacs au site du garage**

La cueillette porte-à-porte des ordures volumineuses se fera le jeudi 20 juin 2024.

##### **Résolution 44-04-2024**

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de réserver des bacs pour le fer, les matériaux de rénovation et autres ordures monstres, chez les Concassés du Cap pour le vendredi 21 et samedi 22 juin 2024.

#### **10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)**

Rien

#### **11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)**

Rien

## 12. IMMOBILISATION

Rien

## 13. DEMANDES DIVERSES :

-Tournoi de golf Coup de cœur : **Résolution 45-04-2024**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité participe avec un don de 70\$ au 21<sup>ème</sup> Tournoi de golf pour la Fondation des Services de Santé de la MRC de L'Islet.

-Opération Enfant-Soleil : Unaniment, le Conseil laisse passer.

-Gala Méritas de l'École secondaire Bon-Pasteur :

**Résolution 46-04-2024**

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la Municipalité Saint-Damase-de-L'Islet octroi un don de 50 \$ pour le Gala Méritas de l'École Secondaire Bon-Pasteur en 2024.

## 14. VARIA :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

## 15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

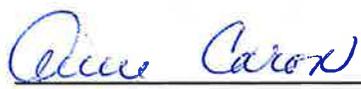
## 16. CORRESPONDANCE

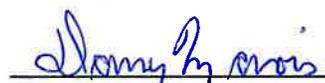
Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

## 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Résolution 47-04-2024**

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 46.

  
Maire

  
D.G/greffière-trés.